



Comment se faire payer des dommages et intérêts après jugement

Par **victime_old**, le **29/06/2007** à **23:04**

Une personne a été condamnée à me verser des dommages et intérêts. Je sais que cette personne est solvable et qu'elle acceptera de me verser cette somme sans faire d'histoire puisqu'il a reconnu les faits. Pour récupérer cet argent, suis-je obligée de passer par un huissier (comme me le dit mon avocat) ou puis-je simplement lui envoyer un courrier par recommandé et accusé de réception ? Et ensuite qu'il me verse l'argent d'une façon ou d'une autre (versement, courrier contre remboursement, mandat, ...).rnJe cherche surtout à ne pas perdre d'argent et à aller vite.rnMerci !

Par **Dinah**, le **30/06/2007** à **08:51**

Bonjour.rnrnIl faut avant tout tenter un recouvrement à l'amiable : envoyez une lettre recommandée avec accusé de réception à votre débiteur, et dites lui que s'il ne s'exécute pas, vous ferez appel à un huissier qui procédera à un huissier. Dites à votre débiteur dans le courrier que ce recours à l'huissier entraînera encore plus de frais pour lui, et donc qu'il a tout intérêt à payer maintenant.rnrnSi malgré tout il ne paie toujours pas, adressez-vous à un huissier de justice, de préférence exerçant près du domicile du débiteur. En effet, si ce dernier est déjà insolvable, l'huissier sera sûrement au courant.rnMunissez-vous du jugement avec formule exécutoire (c'est l'exemplaire du jugement qui vous a été adressé), et d'éventuels renseignements sur votre débiteur (ex : qui est son employeur, le numéro de son compte bancaire si vous le connaissez,...).rnVous paierez en outre une provision pour couvrir les frais de la procédure et les émoluments du notaire. Sous certaines conditions vous aurez droit à l'aide juridictionnelle pour la payer. Mais au final, la majorité des frais seront à la charge du

débiteur.rnL'huissier va procéder à une saisie-exécution (vente des biens du débiteur), ou une saisie-attribution sur les comptes bancaires, ou encore une saisie sur rémunération (prélèvement de la somme directement sur le salaire du débiteur).rnLa procédure par huissier est plus longue et plus coûteuse, mais indispensable si le recours amiable n'a pas permis le recouvrement de la somme.

Par **laeti29400**, le **21/12/2009 à 15:20**

bonjour, voilà mon histoire: il y a de cela 2 an, il y a une personne de ma famille qui a repris contact avec moi alors que j'étais dans la LOIRE, avec son compagnon et leur enfant, nous les avons invité a venir fêter Noël avec mon mari et nos 2 enfants.rnHors, vu que nous allions redéménager pour la Bretagne, nous leur avons avancer leur déménagement.rnArriver en Bretagne, nous avons repris contact avec eux pour voir comment sa aller se passer pour nous faire rembourser.rnMais depuis , nous n'avons plus de nouvelles d'eux malgré etre passé au tribunal contre eux à Brest et nous avons gagner.rnTous les week end nous la voyons sur Landivisiau.rnIls nous doivent 1500 euros lui est en prison, et elle est insolvable pour les huissiers.rnDonc nous souhaiterons savoir que pouvons nous faire????rnnous allons recevoir un dossier avec le tribunal de Brest.

Par **malika**, le **17/05/2012 à 13:43**

bonjourrnressament le tribunal administrative suite a un OQTF le refus de séjour le tribunal a condamné l'êta a me versé une somme e 1000ErnSVPL?a qui m adressé pour les récupérer car mon avocat veut les récupéré rnmerci pour votre repense

Par **malika**, le **17/05/2012 à 13:43**

bonjourrnressament le tribunal administrative suite a un OQTF le refus de séjour le tribunal a condamné l'êta a me versé une somme e 1000ErnSVPL?a qui m adressé pour les récupérer car mon avocat veut les récupéré rnmerci pour votre repense

Par **niconat**, le **18/08/2013 à 17:39**

bonjour,rnMon ex mari a été condamné a me verser des dommage et intérêt, je ne lui ai jamais demande car il été insolvable, voila maintenant 10 ans que nous sommes divorcé mais sa situation n'a toujours pas changé et moi j'aimerais bien récupérer cette argent. Est ce encore possible après tous ce temps? Et si oui a qui dois je m'adresser?rnmerci